Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500168-20260622-2026_051_01-DE

Commune de Baulon
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 22 juin 2026

Le vingt-deux juin deux mille-vingt-six, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit juin deux-mille-vingt-six, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni sous la présidence de M. VERON Christophe, Maire.

Présents : M. VERON Christophe, M. VIRONDEAU Fabien, Mme PIERSON Nelly, M. GAUTIER Baptiste, Mme FERREOL Martine, M. CRAMBERT Jean-Paul, Mme LAURENT Hélène, M. JACQUEMIN Yannick, Mme GILET Katia, M. HARDY Patrick, Mme PARAGE Rachel, Mme GEDEON Eszter, M. BERGER David

Absents ayant donné pouvoir : Mme FOUCAULT Anaïs à Mme GILET Katia, Mme ROCHER Maïlie à M. GAUTIER Baptiste, M. BLONDEL Pierre-Etienne à M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents : Mme LEMETAYER Laura, M. DARIEL Jérôme, M. TOURNEUR François

Mme Katia GILET est désignée secrétaire de séance.

2026-051-01 - Convention avec le SDE 35 pour les travaux d'effacement de réseaux Rue du Plessix tranche 2

Par délibération n°2025-074-06 en date du 18 décembre 2025, le conseil municipal autorisait le Maire à conclure et signer une nouvelle convention ou un avenant à la première convention (tranche 1) avec le SDE 35 pour la réalisation de la tranche 2 de travaux d'effacement de réseaux Rue du Plessix.

Il est précisé que la convention pour la tranche 1 est déjà conclue et que les travaux devraient commencer avant la fin de l'année 2026.

Le Maire était autorisé par la délibération précitée à signer une convention pour des travaux d'un montant maximum de 125 000 € TTC.

Les dernières estimations du SDE 35 font état d'un montant de 146 350 € TTC environ. Les études détaillées, actuellement en cours de réalisation par le SDE 35, permettront d'arrêter définitivement et précisément le montant des travaux.

En conséquence, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer cette future convention ou ce futur avenant avec ces nouvelles conditions de prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
Par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- D'autoriser le Maire, à conclure avec le SDE 35 une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention pour la réalisation de la seconde tranche de travaux d'effacement de réseaux, Rue du Plessix, dans la limite d'une participation financière de la Commune de 145 000 € TTC maximum ;

Publiée le : 26 juin 2026
Transmise au Représentant de l'État le : 26 juin 2026
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2026

Le Maire,
Christophe VERON